

**VILLE DE LIEGE**

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2012**

**PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE**

- La séance est ouverte à 18h45'.
- 38 membres sont présents : M. FIRKET Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, Mme STRUVAY Nicole, MM. EMONTS Claude, GOFFIN Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme MEZEN Jeanne de Chantal, MM. CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mme HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, FRERARD Joseph, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, MM. AYDOGDU Mehmet, LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mme NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, Carla ZENNARO et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.
- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.
- 11 membres sont absents : MM. de LAMOTTE Michel, DESCHAMPHELEIRE Fernand, GODEAUX Jean-Géry, HAPPART José, Mme ERNST de la GRAETE Brigitte, MM. MARCOURT Jean-Claude, BOUSETTA Hassan, Mmes DE KEYSER Véronique, HENRARD Lucrèce, Mlle BLAVIER Géraldine et M. DEVOS Philippe.
- La séance se déroule en public.

**113.**

Désigne les agents communaux chargés de constater les infractions aux règlements de police communaux dans le cadre de l'article 119 bis § 6 de la Nouvelle Loi communale – réception de leur prestation de serment.

**1.**

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC à propos de la politique de la Ville en matière de logement étudiants ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

(MM. Fernand DESCHAMPHELEIRE, Jean-Géry GODEAUX, Mme Véronique DE KEYSER, M. Philippe DEVOS, entre en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de M. Joseph FRERARD à propos de l'attribution de dénomination de nom d'avenues, places et rues ainsi que la réponse de M. Jean-Géry GODEAUX.

(M. Hassan BOUSETTA entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de la liberté d'expression dans l'espace public ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN à propos de la sécurisation des carrefours situés devant les ponts de Wandre et de Chênée ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos d'une meilleure cartographie festive et sonore ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Michel PETERS à propos d'une sensibilisation à la surdité et la langue des signes dans l'enseignement primaire communal liégeois ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

(M. Michel de LAMOTTE entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Alain LEENS à propos du choix d'un emplacement destiné à l'inhumation des ossements de l'ancien Bourgmestre, Sébastien LARUELLE ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Alain LEENS à propos de la piscine de Jonfosse concernant l'inscription dans le nouveau cahier des charges d'un système de filtration sans chlore ainsi que les réponses de MM. Roland LEONARD et Fouad CHAMAS.

Entend une interpellation de M. Mehmet AYDOGDU à propos de la réintégration des éléments de la façade de la « Populaire » rue Léopold ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(M. José HAPPART entre en séance : 45 présents).

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE et M. Pierre GILISSEN à propos de l'actualisation du schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Décide d'accepter une motion d'ordre à la demande de M. Raphaël MIKLATZKI et Mme Christine DEFRAIGNE relative aux nominations.

2.

Décide de passer un marché "stock" en 18 lots par procédure négociée en vue d'acquérir du petit matériel d'intervention pour les membres opérationnels de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2013.

3.

Décide de passer un marché "stock" par procédure négociée en vue d'acquérir des cache-armes pour les membres opérationnels de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

4.

Décide de s'octroyer les services du Coordinateur de sécurité et de santé désigné dans le cadre du marché "stock" relatif à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du service des Bâtiments communaux (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation) pour la surveillance des travaux qui seront réalisés dans la Zone de police durant l'année 2012.

5.

Décide de faire exécuter les travaux de mise en conformité de l'installation électrique du service de la Paix publique situé dans les bâtiments du commissariat de la "Wallonie-Liège-centre" suite au rapport du Contrôle industriel belge (CIB) par le biais du marché "stock" relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

6.

Adhère au marché lancé par le Service public de Wallonie, ouvert aux services de la police intégrée, structurée à deux niveaux pour la fourniture de carburant pour tous véhicules de la Zone de police.

7.

Décide de passer un marché par procédure négociée (sur simple facture acceptée), en vue de l'acquisition d'une armoire à 15 casiers individuels pour la Zone de police – soumet l'exécution du marché aux conditions de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

## 8.

Adhère à la plate-forme « Egalité des Chances » créée à l'initiative de la Commune de Flémalle, en partenariat avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

## 9.

Octroie une subvention directe à l'association Pro Vélo – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo pour l'année 2012 dans le cadre de la gestion de la Maison des Cyclistes au point vélo de la gare des Guillemins.

## 10.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. Potiérue :  
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n° 8, sur une distance de 10 mètres.
2. Feronstrée :
  - suppression de l'interdiction de stationnement existant le long des immeubles n°s 43 à 53
  - interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 27, sur une distance de 15 mètres.
3. rue de l'Aunaie :
  - limitation de la vitesse à 30 km/h., au départ du carrefour avec le boulevard de Colonster jusqu'au carrefour avec la rue du Sart-Tilman
  - création d'un passage pour piétons, au carrefour de cette artère avec la rue du Sart-Tilman.
4. rue du Sart Tilman :
  - limitation de la vitesse à 30km/h., dans le tronçon compris entre l'intersection des immeubles n°s 368-370 et l'immeuble n° 397;
  - obligation pour les conducteurs débouchant, à hauteur de l'immeuble n° 360, de la desserte de la route du Condroz, de céder le passage à ceux circulant dans le tronçon de la rue du Sart-Tilman, au départ de la rue de l'Aunaie;
  - création d'un stationnement, au-delà du bord fictif de la chaussée :
    - en épi, entre les immeubles n°s 362 et 374;
    - perpendiculairement à l'axe principal, entre les immeubles n°s 396 et 408 et, entre l'intersection des immeubles n°s 377-379 et l'intersection des immeubles n°s 379-381;
  - interdiction de stationnement :
    - entre l'immeuble n° 397 et l'intersection des immeubles n°s 379-381;
    - à hauteur des immeubles n°s 351 et 349, sur une distance de 18 mètres;
    - à hauteur de l'immeuble n° 384, sur une distance de 12 mètres;

- interdiction d'arrêt et de stationnement, entre la rue de l'Aunaie et l'intersection des immeubles n<sup>os</sup> 396-394, sur une distance de 40 mètres;
- division de la chaussée en bandes de circulation, dans le tronçon compris entre l'intersection des immeubles n<sup>os</sup> 376-378 et l'immeuble n<sup>o</sup> 388;
- création d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n<sup>os</sup> 377 et 396, perpendiculairement à l'axe principal;
- création de passages pour piétons :
  - à la jonction avec le rond-point ;
  - à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 357 ;
  - à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 375, en direction de l'élargissement du trottoir créé à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 390 ;
  - à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 373, en direction de l'élargissement du trottoir créé à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 388
- création d'arrêts de bus :
  - à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 376 ;
  - à l'opposé de l'immeuble n<sup>o</sup> 372.

5. rue Ernest Solvay :

- tronçon compris entre la place du Général-Leman et le rond-point « Tilleuls » :
  - création d'une bande de circulation réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, de la place du Général-Leman à l'arrêt dit « rue des Tilleuls » ;
  - division de la chaussée en bandes de circulation, la bande centrale étant un site franchissable réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, de l'arrêt dit « rue des Tilleuls » à la place du Général-Leman;
- tronçon compris entre les ronds-points « Tilleuls » et « Armand-Stevart » :
  - division de la chaussée en bandes de circulation, la bande de droite étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans le tronçon compris entre l'immeuble n<sup>o</sup> 29 et le rond point « Armand-Stevart » ;
  - division de la chaussée en bandes de circulation, la bande de droite étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans le tronçon compris entre l'immeuble n<sup>o</sup> 21 et le rond-point « Tilleuls ».

6. boulevard de la Sauvenière :

- création d'un site spécial franchissable avec damier, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun, avec obligation, à la sortie de ce site, pour ces véhicules, de céder la priorité aux véhicules circulant sur le boulevard, dans le tronçon compris entre l'immeuble n<sup>o</sup> 31b (galerie de la Sauvenière) et l'immeuble n<sup>o</sup> 15 inclus;
- création d'un site spécial franchissable avec damier, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun dans le tronçon compris entre les immeubles n<sup>os</sup> 8 et 38, à gauche par rapport au sens de circulation.

7. boulevard du 12<sup>ème</sup> de Ligne :  
création d'un site franchissable, réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, sur chaque chaussée.
8. rue de Bex :  
création d'un site spécial franchissable, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun, à l'opposé des immeubles à numérotation impaire.
9. place du Marché :  
création d'un site spécial franchissable réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, le long du terre-plein central.
10. rue Natalis :  
création d'un site spécial franchissable à damier sur la bande centrale réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, existant dans la section de l'artère comprise entre le carrefour formé avec la rue Grétry et l'immeuble n° 15.
11. rue Léopold :  
création d'un site propre réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans son tronçon compris entre les rues Ferdinand-Hénaux et Grande-Tour.
12. avenue de l'Observatoire :  
division de la chaussée en bandes de circulation, la bande de droite étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, à partir de la sortie de l'autoroute (en provenance des Ardennes) jusqu'à l'opposé de l'immeuble n° 4.
13. avenue Albert-Mahiels :  
division de la chaussée en bandes de circulation, la bande centrale étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans son tronçon compris entre la projection de la rue de Verviers et le carrefour avec le quai des Ardennes.

**AJOURNE**

14. boulevard Emile-de-Laveleye :
  - suppression de la bande de circulation réservée aux autobus, existante sur la chaussée du côté des immeubles à numérotation impaire,
  - création d'une bande de circulation, réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans son tronçon compris entre la rue Saint-Vincent et l'opposé de l'immeuble n°55, du côté des immeubles à numérotation impaire;
  - création d'un site spécial franchissable, en bande centrale, réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, de l'opposé de l'immeuble n° 51 jusqu'au carrefour avec l'avenue Albert-Mahiels.

**AJOURNE**

15. avenue Emile-Digneffe :  
division de la chaussée en bandes de circulation, la bande centrale étant un site spécial franchissable réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans le tronçon compris entre l'immeuble n° 53 et la place du Général-Leman.
16. rue de Campine :  
création d'un site franchissable avec damier, réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, sur la bande centrale existant dans la section comprise entre l'immeuble n° 15 et le carrefour formé par cette artère avec la place Hocheporte et la rue de l'Académie.
17. Montagne Sainte-Walburge :  
division de la chaussée en bandes de circulation avec flèches de sélection, la bande centrale étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans la section comprise entre les rues Fond-Pirette et de l'Académie.
18. rue Saint-Laurent :  
création d'arrêts de bus à hauteur des immeubles n° 49 - 51 et n° 88 - 90.
19. boulevard Raymond-Poincaré :  
création d'un arrêt de bus, à hauteur de l'immeuble n° 15 (bâtiment de la « RTBF »).
20. rue Docteur-Bordet :
  - création d'un stationnement, de part et d'autre de la chaussée, au-delà du filet d'eau, sur l'accotement de plain-pied;
  - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 12, sur une distance de 6 mètres
  - création d'arrêts de bus :
    - à hauteur de l'immeuble n° 42;
    - à l'opposé de l'immeuble n° 34;
  - création de passages pour piétons à hauteur des immeubles n° 11, n° 40, n° 99 et n° 107.
21. rue Lonhienne :
  - suppression de l'interdiction de stationnement existant le long des immeubles à numérotation paire;
  - suppression de la zone de stationnement limité dans le temps, existant le long des immeubles à numérotation impaire;
  - limitation du stationnement dans le temps, le long des immeubles à numérotation paire;
  - interdiction d'arrêt et de stationnement, le long des immeubles à numérotation impaire.
22. rue Haute-Wez :  
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n° 158, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi, de 09h à 12h.

23. chaussée de Tongres :  
régularisation de l'implantation de signaux lumineux de circulation au carrefour formé par la chaussée de Tongres, la sortie de l'autoroute et celle du magasin CORA.
24. place de la République-Française :
  - création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules des services de la Province de Liège, à hauteur de l'immeuble n° 5, sur une distance de 6 mètres;
  - interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n° 7 jusqu'à la rue Saint-Gangulphe.
25. rue de Fragnée :
  - suppression de la zone de stationnement réservé aux riverains, existant de l'opposé de l'immeuble n° 130 à l'opposé des immeubles n°s 13/15, sur une distance de 25 mètres;
  - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, de l'opposé de l'immeuble n° 27 à l'opposé de l'immeuble n° 23, sur une distance de 25 mètres.
26. boulevard Ernest-Solvay :  
création de trois emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, de l'opposé de l'immeuble n° 220 à l'opposé de l'immeuble n° 216, sur une distance de 18 mètres.
27. avenue Reine-Elisabeth :  
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 21, sur l'accotement, en épi par rapport à la voirie.
28. rue Chauve-Souris :  
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 1.
29. rue de la Dîme :  
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n° 14, sur une distance de 6 mètres.
30. rue des Vennes :  
création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 102.
31. rue Agimont :
  - suppression du stationnement alternatif par quinzaine existant dans cette voirie, à l'exception du tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et Hocheporte
  - interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation impaire
  - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 2, jusqu'à l'opposé de l'immeuble n° 5, sur une distance de 12 mètres.



32. rue de la Régence :  
interdiction du sens de circulation en direction de la place Cockerill, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, dans le tronçon compris entre la place Cockerill et la rue Cathédrale.

**11.**

Décide de modifier le règlement particulier de police et de gestion patrimoniale du 2 mai 2011 portant l'organisation de la Grande Fête du Commerce du Centre-Ville.

**12.**

Exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation – octroie une subvention à l'association « JAZZ A LIEGE ASBL » pour l'organisation de la manifestation « Festival de Jazz à Liège » organisée du 11 au 12 mai 2012.

**13.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une imprimante à adresses (adressographe) - - adopte le cahier spécial des charges.

**14.**

Exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation – octroie un subside à l'association « NOSS PIERREUSE », pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget par les autorités de Tutelle.

**15.**

Exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation – octroie un subside à l'ASBL « LES ANSOIS RECONNAISSANTS », pour l'année 2012.

**16.**

Adopte la convention entre la Ville, l'ASBL « ENJEU », la SPRL « M&M CONCEPT » et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 24/05/2012 au 28/05/2012 – octroie une subvention directe à l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » pour l'organisation de la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 24/05/2012 au 28/05/2012.

**17.**

Exonère de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation – octroie une subvention à l'ASBL MAL SAINT-MARTIN », pour l'organisation de la Commémoration du 700<sup>e</sup> anniversaire du Mal Saint-Martin, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2012.

**18.**

Décide d'approuver le texte de la convention « Annexe au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 01/01/2012 – 30/06/2012 de la Ville de Liège », Projet Gardiens de la Paix – contingent complémentaire, relative au financement de 30 agents par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'exercice 2012.

**19.**

Décide d'approuver le texte de la convention « Annexe au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 01/01/2012 – 30/06/2012 de la Ville de Liège », relative au contingent complémentaire 90 ETP – Gardiens de la Paix - Activa, relative au financement de 6 agents par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'exercice 2012.

**20.**

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'entretien du système d'arrosage des serres horticoles, rue Joseph Merlot à 4020 BRESSOUX.

**21.**

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de l'étanchéité de la fontaine, place Saint-Paul, à 4000 LIEGE.

**22.**

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de l'étanchéité de la fontaine des Chiroux, place des Carmes, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destinés à régir le marché.

**23.**

Décide de passer un marché « stock » sur catalogue par procédure négociée sans publicité préalable, pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, à l'adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014, pour la fourniture de matériel de foresterie urbaine – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise.

**24.**

Décide d'adopter la convention entre la Ville de et l'a.s.b.l. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » dont le siège social est établi quai de la Batte 10/5 à 4000 LIEGE, relative aux manifestations « A Pied, à Cheval, à Vélo » se déroulant le 13 mai 2012 et la « Ferme en Ville », du 10 au 13 mai, afin d'en définir les modalités d'organisation – octroie une subvention directe et indirecte pour l'organisation desdites manifestations.

**25.**

Approuve le texte de la convention à intervenir entre la Ville et l'A.S.B.L. "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" relative à l'organisation de l'édition 2012 de la Grande Fête du Commerce les 18 et 19 mai 2012 - octroi, à l'association d'une subvention directe et d'une subvention indirecte pour l'organisation de la Grande Fête du Commerce moyennant les conditions prévues en la matière.

**26.**

Adopte la convention entre la Ville et l'association des commerçants de Bois-de-Breux relative à l'organisation de la braderie d'été de Bois-de-Breux du 18 au 20 mai 2012 – octroie un subside indirect à l'Association des commerçants de Bois-de-Breux (Association de fait) pour l'organisation de ladite braderie.

**27.**

Décide :

- de retirer la décision du Conseil communal du 19 décembre 2011.
- de passer un marché de services par appel d'offres général relatif à la mission complète d'étude et surveillance de travaux de démolition / reconstruction / rénovation d'immeubles sis rue Saint-Séverin 110, 112, 114, 118, 120 et 122 et rue Firquet 19, 21, 23 et 25 à LIEGE, en vue d'assainir l'intérieur de l'îlot, de créer du logement et un commerce et d'aménager un espace collectif en intérieur d'îlot
- d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que définis par le cahier spécial des charges.
- d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**Addendum 27 bis**

Nominations des agents de la Ville de Liège : ne pas laisser la moitié des agents au bord du chemin....

Proposition de constitution d'une pension complémentaire pour les agents contractuels de la Ville et du CPAS de Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

**Ce point est renvoyé en Commission.**

**28.**

Décide de retirer sa décision du 26 mars 2012 approuvant le texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS » - approbation du texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et ladite ASBL.

**29.**

Prend connaissance de la décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville relative au budget 2012.

**30.**

Décide d'émettre un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2009
  1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
2. Le compte afférent à l'exercice 2010
  1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
  2. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
3. Le budget afférent à l'exercice 2012
  1. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
  2. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
  3. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
  4. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Académie
  5. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
  6. de la Fabrique d'église Saint-Amand

**31.**

Décide de procéder à l'échange immobilier sans soulte entre la Ville et la S.A. « BV SQUARE » pour des terrains situés rue Saint-Laurent et Hullos à Liège.

**32.**

Décide de céder sous droit de superficie une maison d'habitation rue de Campine, 474 à Liège.

**33.**

Décide de mettre en vente publique un immeuble rue Sainte-Walburge, 39 à Liège

**34.**

Décide d'acquérir un immeuble rue de Ruthxiel, 3 à Liège (Théâtre l'Arlequin)

**35.**

Décide de céder en gré à gré des terrains situés rue Hennequin à Liège

**Addendum 35 bis**

Exonération de la taxe sur les enseignes pour les pharmacies.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

**Ce point est renvoyé en Commission.**

**36.**

Approuve l'avenant n°2 au contrat n° 2010/10 entre la Ville et l'Université de Liège, Service de Contrôle Physique des Radiations, relatif à la dosimétrie externe du personnel du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole, en vue d'adapter la tarification.

**37.**

Octroie une subvention à l'Université de Liège (Service de Méthodologie de l'enseignement) pour l'année 2012.

**38.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de tableaux divers dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire sur catalogue venant à échéance le 24.12.2013.

**39.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de mobilier divers destiné à l'encadrement différencié dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire sur catalogue venant à échéance le 24.12.2013.

**40.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

**41.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné à l'encadrement différencié dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

**42.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

**43.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné à l'encadrement différencié dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

**44.**

Décide de passer un marché par procédure négociée justifiée sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un poste de travail adapté et d'un agrandisseur instantané portable répartis en deux lots.

**45.**

Exonère pour l'association « MOBILIS ASSISTANCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012.

**46.**

Exonère pour l'association « LA PORTE OUVERTE - LIEGE ACCUEIL » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012.

**47.**

Retire la décision du Conseil communal du 26 mars 2012 (n° 77) octroyant une subvention directe à l'association « SIDA SOL » pour l'année 2012, et ce, avant que le dossier de solde 2011 ne soit approuvé par la Ville conformément à l'article L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012 sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle.

**48.**

Retire la décision du Conseil communal du 26 mars 2012 (n° 78) octroyant une subvention directe à l'association « CALIF - FORMATION DE FORMATEURS » pour l'année 2012, et ce, avant que le dossier de solde 2011 ne soit approuvé par la Ville conformément à l'article L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012 sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle.

**49.**

Adopte la convention de partenariat établie entre la SNCB-Holding, l'Office de la Naissance et de l'Enfance et la Ville, relative à la "création d'un milieu d'accueil de la petite enfance" en gare de Liège-Guillemins, destinée à fixer les droits et obligations des trois parties.

**50.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « IMAGE, SON ET ANIMATION » pour l'année 2012, liquidable par tranches à concurrence d'une première tranche de 75% et par un versement représentant le solde de 25% sur présentation des bilan et compte de résultats de l'exercice 2011 et du rapport de gestion 2011.

**51.**

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « FOYER INTERNATIONAL DES ETUDIANTS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L 3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

**52.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel sportif (4 tours de basket latérales pour le Théâtre des Sports de la Plaine des Sports de Cointe) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**53.**

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE /SPORT EN GEZONDHEID VZW » relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation d'activités destinées à promouvoir la pratique des sports.

**54.**

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BELLES COURSES », relative aux manifestations sportives dénommées respectivement « La Corrida des Remparts » du 16/05/2012, « La Belle-Iloise » du 2/09/2012, « Les 10 Miles de Liège » du 18/11/2012 et « La Belle-Hivernoise » du 16/12/2012.
- d'exonérer ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L., pour l'organisation des manifestations sportives.

**55.**

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE /SPORT EN GEZONDHEID VZW », relative à la manifestation dénommée « Les 15 km de Liège » du 6/05/2012.
- d'exonérer ladite A.S.B.L de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L.

**56.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «COMITE CULTUREL DROIXHE - BRESSOUX» pour l'année 2012.

**57.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «THÉÂTRE ARLEQUIN» pour l'année 2012.

**58.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIÈGE» pour l'année 2012.

**59.**

Décide :

- d'adopter le texte de l'avenant à la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» (Branche Culture), relative à l'organisation de la manifestation «Liège Culture 2017»
- d'octroyer un subside direct à ladite A.S.B.L. (Branche Culture) pour l'organisation de la manifestation «Liège Culture 2017».

**60.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE» pour l'année 2012.

**61.**

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.



(Mme NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice sortent de séance : 43 présents).

**62.**

Décide d'adopter l'avenant au marché «stock» initial structuré en huit lots distincts conclu par la Ville pour l'acquisition de matériel informatique pour une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, aux fournisseurs adjudicataires, de l'approbation de leur offre et se terminant le 31 décembre 2012, pour l'acquisition de 14 PC (configuration 2) - Lot 1, 10 portables (configuration 2) - Lot 2, 14 écrans (configuration 1) - Lot 4, 9 imprimantes laser (configuration 1) - Lot 5 et 1 projecteur - écran de projection (configuration 2) - Lot 8, afin de poursuivre en 2012 l'équipement, le renouvellement et l'extension des matériels informatiques des points d'accès publics à l'Internet et des Esp@ces publics numériques du service de la Lecture Publique, en application de l'article 7 de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

**63.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'achat de rouleaux adhésifs pour l'équipement de livres, lancée au bénéfice du 5<sup>ème</sup> Département (Culture - Tourisme), service de la Lecture Publique.

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs. Il y a 11 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.**

**64.**

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de deux œuvres de Jérôme MAYER destinées au BAL (Beaux-Arts de Liège).

**65.**

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de divers tableaux et gravures de Jean MÜLLER destinés au Musée Grand Curtius.

**66.**

Décide :

- d'accepter le don de M. Patrick VANDEN, peintre abstrait autodidacte, résidant rue Reine Astrid 22 à 5030 GEMBLOUX, de l'œuvre intitulée «WHY» qui a été réalisée afin de rendre hommage aux victimes de la fusillade du 13 décembre 2011, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

**67.**

Décide d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de construction d'une « Maison de Jeunes » à Bressoux-Droixhe, rue du Moulin à 4020 LIEGE et d'octroyer à l'adjudicataire un délai complémentaire de 10 jours ouvrables, pour la réalisation de ces travaux.

**68.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de menuiseries extérieures (dernière partie), au Presbytère Saint-Hubert, rue de l'Espérance, 12 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**69.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de rénovation des serres, à la pépinière « Trou Louette », avenue Joseph Merlot, 107 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**70.**

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la réalisation du placement d'un système d'alarme intrusion à la salle d'Arts martiaux, rue des Coudriers à 4031 LIEGE – Angleur.

**71.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de modernisation de l'installation électrique à l'Académie des Beaux-Arts (ESAL), rue des Anglais 21 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**72.**

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la réalisation des travaux de placement d'une alarme anti-intrusion au club pour pensionnés de Burenville, boulevard Sainte-Beuve 31b, 4000 LIEGE.

**73.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires relatifs à l'acquisition et la pose de deux terrains en gazon synthétique dans le quartier Saint-Léonard, dans le cadre d'un subside du Plan fédéral des Grandes Villes.

**74.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de coffrets câblés pour les chaufferies de divers bâtiments scolaires - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**75.**

Décide de passer un marché par procédure négociée pour le remplacement des convecteurs gaz par une installation de chauffage central à l'étage au Jardin d'enfants, rue de Visé 782, 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché et de solliciter les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**76.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de démolition de l'ancienne buvette du terrain de Basket de la Cour Jacquet, cour Jacquet, à 4020 LIEGE (Bressoux) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**77.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des bétons dans la cave chaufferie à la Haute Ecole Hazinelle, rue Hazinelle, 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**78.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement de systèmes d'extinction pour appareils de cuisson en deux phases à l'ICF Jonfosse, rue de Waroux, 12 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**79.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des menuiseries extérieures des façades arrière et latérales de l'Atelier créatif du Perron, rue du Perron, 1, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**80.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation de travaux de désamiantage à l'école fondamentale communale de Grivegnée Centre, rue de la Haminde, 33-35 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**81.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement, en 2 phases, des menuiseries en aluminium en façade à rue au Théâtre Le Moderne, rue Sainte-Walburge 1 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

**82.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l’aménagement des abords au Presbytère Saint-Joseph de Rocourt, chaussée de Tongres 347 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

**83.**

Décide de faire exécuter les travaux de remplacement des stores à la Haute École Hazinelle, rue Hazinelle 2 à 4000 Liège dans le cadre du marché “stock” (lot n°5) relatif aux travaux d’entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d’occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

**84.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de radiateurs au Musée B.A.L. (Beaux-Arts Liégeois), en Féronstrée, 86, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

**85.**

Décide de passer un marché par adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis à l’école du Laveu, 52-56 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise et sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**86.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le renouvellement des douches du bâtiment du Service Plantations, parc de la Citadelle à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

**87.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l’acquisition de matériel pour l’atelier « chauffage », rue de Namur, 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**88.**

Décide de passer un marché « stock » par adjudication publique, relatif à la fourniture de pompes, circulateurs et accessoires de montage pour divers bâtiments communaux et scolaires de la Ville de Liège - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

**89.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux remplacement des châssis en façade arrière au Jardin d'enfants, rue Louvrex 49, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie.

**90.**

Décide d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et agrandissement de l'Opéra Royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

**91.**

Décide de passer un marché par adjudication publique pour les travaux de remplacement des châssis à l'école communale de Rocourt, rue François Lefévre 62/66, 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite le subside du Service Public de Wallonie (UREBA).

**92.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement d'escaliers métalliques et de rampes à l'Athénée de Waha, boulevard d'Avroy 96 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**93.**

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques de la Maintenance des Espaces Publics – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

**94.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de 5 m<sup>3</sup> – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**95.**

Décide de procéder pour l'exercice 2012, à l'acquisition de plaques de rues émaillées, sur la base des clauses et conditions du cahier spécial des charges régissant le marché.

**96.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de lampes de sécurité pour le travail en égouts, marché comprenant deux lots :

Lot 1 : Lampes portatives,

Lot 2 : Lampes frontales.

- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**97.**

Décide de procéder aux travaux de marquage routier, au cours de l'année 2012, dans le cadre du marché « stock » dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2013.

**98.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de la rue des Petites Roches (4000 LIEGE) et la pose d'une canalisation d'égouttage dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – décide de solliciter des subventions régionales.

**AJOURNE**

**99.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Moulan (4020 LIEGE) et le remplacement des canalisations d'égouttage – adopte le cahier des charges destiné à régir l'entreprise - décide de solliciter les subventions régionales – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

**100.**

Décide de passer un marché conjoint de travaux entre la Ville et la C.I.L.E., par adjudication publique pour la mise en piétonnier et le renouvellement des installations de distribution d'eau rue de la Casquette à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – décide de solliciter des subventions régionales et la subvention de la PFGV - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

**101.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la voirie de la place Armand Longrée et de la rue François Lefèbvre (en partie) à 4000 LIEGE – adopte le cahier des charges destiné à régir l'entreprise - décide de solliciter les subventions régionales.

**AJOURNE**

**102.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement, la pose d'une canalisation d'égouttage dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E., ainsi que la réparation localisée des trottoirs et la sécurisation des carrefours, rue Neuville à 4020 LIEGE – adopte le cahier des charges destiné à régir l'entreprise – décide de solliciter les subventions régionales.

**103.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Walthère Dewé (4000 LIEGE) et le remplacement d'une canalisation d'égout rue de l'Ermitage (4000 LIEGE) – adoption du cahier des charges destiné à régir l'entreprise – décide de solliciter les subventions régionales.

**AJOURNE**

**104.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une camionnette double cabine avec benne - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**105.**

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation « pièces et main d'œuvre » d'une grue montée sur un camion de la Ville - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**106.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une camionnette avec nacelle - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**107.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'achat d'un camion avec caisse fermée pour le Service des Transports - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**108.**

Décide d'acquérir trois voitures électriques de type ION, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

**109.**

Décide d'acquérir dix camionnettes fourgonnées auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

**110.**

Décide d'acquérir quatre camionnettes – fourgon court auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

Une urgence a été sollicitée pour un point qui ne figurait pas à l'ordre du jour du Conseil communal.

Il s'agit de retirer la décision du 26 mars 2012 arrêtant le texte de la convention à conclure entre Ville de Liège et la Société coopérative à responsabilité limitée Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et remplacement des installations de distribution d'eau rue de la Casquette à 4000 LIEGE et d'arrêter le texte de la convention.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

**111.**

Modifie la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.



## 112.

Prend connaissance des décisions du Collège communal du 13 avril 2012 relatives à la délégation du contreseing de M. le Secrétaire communal.

### --- **Question orale**

Entend une question posée par Mme Elisabeth FRAIPONT à propos de l'info travaux reprises sur le site Internet de la Ville ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

Entend une question posée par Mme Bénédicte HEINDRICHS à propos de la vente des produits préparés par les étudiants de l'école d'hôtellerie ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

Entend une question posée par M. Raphaël MIKLATZKI à propos de l'arrêt situé rue Basse Wez ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une question posée par Mme Elisabeth FRAIPONT à propos du projet Eros Center et des annexes ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

--- La séance est levée à 22h00'.

### **PAR LE COLLEGE :**

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.